



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 19
Pouvoirs : 5
Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Le trois octobre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 26 septembre 2024

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) BOULET Janine (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

BRAY Christian (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI)

POUVOIRS :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) représenté par BOULET Janine (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) représentée par GUILLOT Lucien (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) représenté par LELEU Pascal (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Georges de Baroille

Date de transmission de l'acte: 08/10/2024
Date de réception de l'AR: 08/10/2024
042-244200614-DE2024_0310_01-DE
A G E D I

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 13 avril 2023 par laquelle le Conseil communautaire a instauré le principe de versement de fonds de concours aux communes et en a précisé les modalités d'attribution.

Monsieur le Président présente la demande du Conseil municipal de la commune de SAINT GEORGES DE BAROILLE pour un montant de dépenses de 10 972,23 HT dans le cadre d'un projet d'acquisition de matériel (tracteur tondeuse et élagueuse), d'aménagement des abords du city stade ainsi que l'accessibilité du cimetière. ,

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les fonds de concours 2023 et 2024 d'un montant de 80% des dépenses HT avec un plafond de 4 166,66€ *2 soit 8 332€

Vu les règles d'attribution adoptées par le Conseil Communautaire,

Vu les crédits affectés,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

Article 1 : DECIDE L'octroi des fonds de concours 2023 et 2024 d'un montant de 8 332 € à la commune de SAINT GEORGES DE BAROILLE afin de cofinancer les investissements,

Article 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents,

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 03/10/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 08/10/24
et de la publication le : 08/10/24*
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 08/10/2024
Date de reception de l'AR: 08/10/2024
042-244200614-DE2024_0310_01-DE
A G E D I